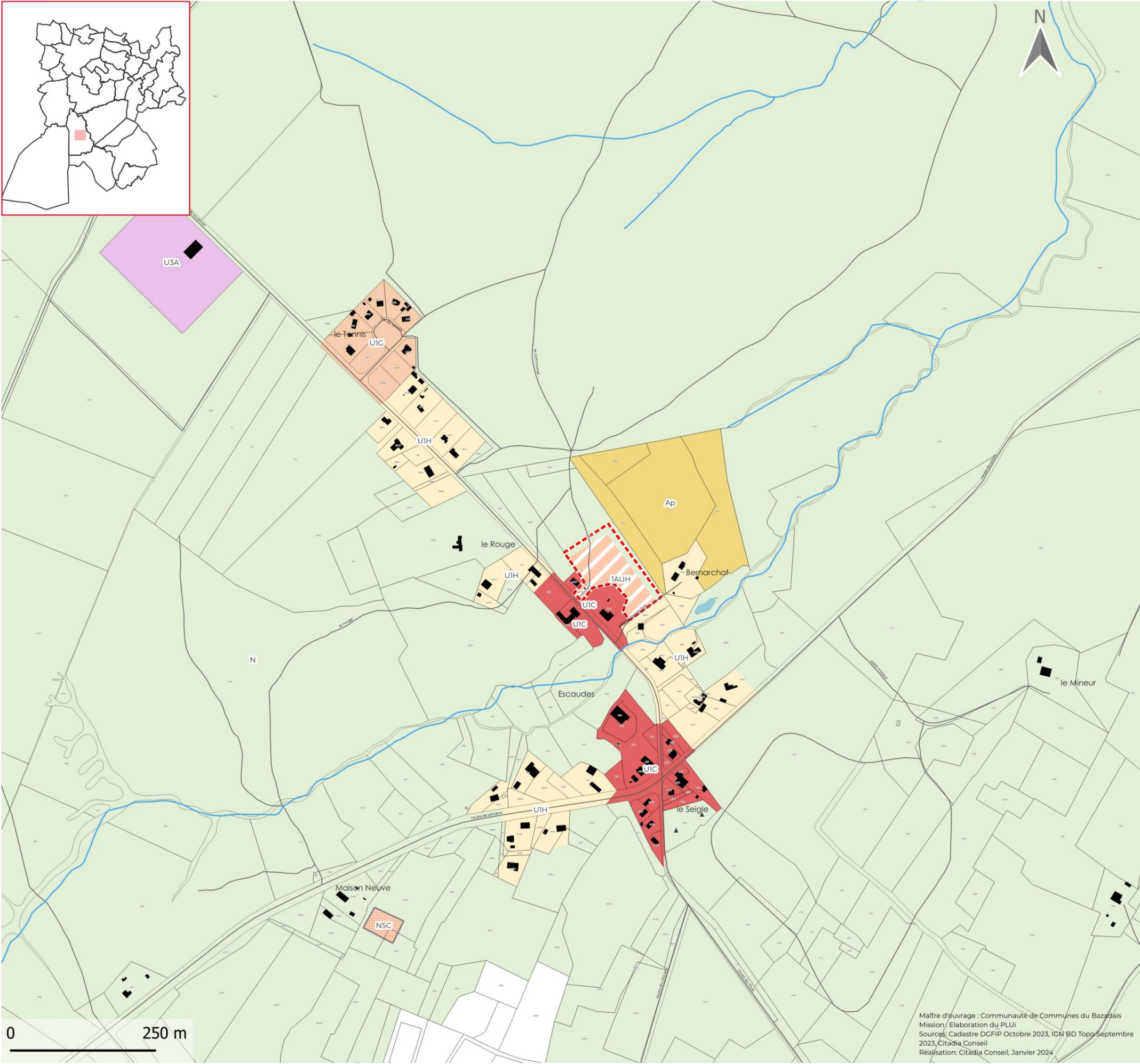
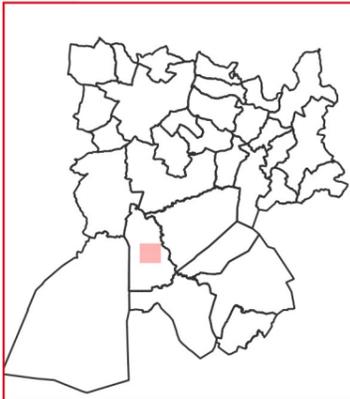


# Plan de zonage réglementaire - Commune de Escaudes - Zoom N° 1



- Vocation des zones**
- U1A : Centre ville de Bazas
  - U1B : Quartiers péricentraux de type faubourg (Bazas)
  - U1C : Centres-bourgs (hors Bazas)
  - U1E : Hameaux historiques
  - U1G : Secteurs résidentiels organisés
  - U1H : Secteurs résidentiels non-organisés
  - U1J : Secteurs résidentiels diffus
  - U1Ja : Secteurs résidentiels diffus, autorisant le changement de destination en logement
  - U3A : Zone d'activité économique mixte
  - U3Ac : Zone d'activité dédiée à l'accueil spécifique des surfaces commerciales de plus de 400 m<sup>2</sup>
  - U3Ah : Zone d'activité dédiée à l'accueil spécifique des hôtels et restaurants
  - U4A : Zone d'hébergement touristique
  - U5A : Zone d'équipement d'intérêt collectif
  - 1AUH : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
  - 2AUH : Zone à urbaniser fermée à vocation résidentielle
  - 1AUA : Zone à urbaniser à vocation d'activités mixtes
  - 2AUA : Zone à urbaniser fermée à vocation d'activités mixtes
  - A : Zone agricole classique
  - Ap : secteur agricole protégé pour des raisons paysagères
  - N : Zone naturelle classique
  - Ner : Zone naturelle dédiée aux énergies renouvelables
  - N7D : Zone naturelle de jardins (partagés, familiaux)
  - N5D : Terrain militaire
  - A1A (STECAL) : Logement sous forme d'habitat atypique
  - A4A (STECAL) : Hébergements touristiques et hôteliers
  - N2A (STECAL) : Hébergement spécifique
  - N3A (STECAL) : Activités économiques isolées
  - N4Aa (STECAL) : Hébergements touristiques et hôteliers Sous-secteur A
  - N4Ab (STECAL) : Hébergements touristiques et hôteliers Sous-secteur B
  - N4Ac (STECAL) : Hébergements touristiques et hôteliers Sous-secteur C
  - N4Ad (STECAL) : Hébergements touristiques et hôteliers Sous-secteur D
  - N4B (STECAL) : Hébergements touristiques
  - N5A (STECAL) : Secteur d'équipement isolé
  - N5B (STECAL) : Activités de loisirs isolées
  - N5C (STECAL) : Centre équestre
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)**
- OAP de secteur d'aménagement (Cf. Livre 5.2 OAP)
  - OAP sectorielle (Cf. Livre 5.2 OAP)
- Éléments de repère**
- Bâtiments
  - Nouvelles constructions
  - Limites parcellaires
  - Limites communales
  - Tronçons hydrographiques
  - Surfaces en eau
- Réseau routier**
- Autoroute
  - Autres routes

0 250 m

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Bazadais  
 Mission / Elaboration du PLUI  
 Sources : Cadastre DGFIP Octobre 2023, IGN BD Topo Septembre 2023, Citadia Conseil  
 Réalisation : Citadia Conseil, Janvier 2024

3.2.1.2.15\_Plans\_Zonage\_Escaudes\_Zoom N°1.pdf

